

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°39-2024-05-005

PUBLIÉ LE 13 MAI 2024

Sommaire

DDETSPP 39 /

39-2024-05-13-00001 - Arrêté 39 2024 0053 SUBDS Ordonnancement IM
DDETSPP par interim aux Chefs de service (4 pages)

Page 3

Préfecture du Jura /

39-2024-04-29-00002 - Arrêté portant attribution de la médaille de la
famille au titre de l'année 2024 (1 page)

Page 8

DDETSPP 39

39-2024-05-13-00001

Arrêté 39 2024 0053 SUBDS Ordonnancement
IM DDETSPP par interim aux Chefs de service

Arrêté n° 39 2024 0053 ETSPS portant SUBDELEGATION de SIGNATURE et HABILITATIONS pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses

Le Directeur départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations,

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2021, portant nomination de Monsieur Erick KEROURIO, Directeur départemental de la Direction de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations ;
- Vu l'arrêté du 16 janvier 2023, portant nomination de Mme Anne Line TONNAIRE, Directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Jura ;
- Vu l'arrêté du 9 août 2021, portant nomination de Mme Isabelle MOREL, Directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Jura ;
- Vu l'arrêté n°39 2021 0001, du 24 mars 2021, portant organisation de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Jura ;
- Vu l'arrêté n° 39 2024 0049 du 29 avril 2024, portant nomination de Mme Isabelle MOREL, Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Jura par interim ;
- Vu l'arrêté n°39 2023 0050, de Monsieur Serge CASTEL, préfet du Jura, portant délégation générale de signature à Madame Isabelle MOREL, Directrice départementale de la Direction de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations par interim ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°39 2024 0051, de Monsieur Serge CASTEL, Préfet du Jura, portant délégation de signature et habilitations pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses à Madame Isabelle MOREL, Directrice départementale de la Direction de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations par interim ;
- Vu la convention de délégation de gestion du 19 avril 2021 entre la DREETS de Bourgogne Franche Comté et la DDETSPP du Jura relative à l'utilisation des crédits dont la gestion est confiée à un service externe au périmètre régionale et aux modalités de leur exécution budgétaire pour les bop 102, 103 et 305.

ARRÊTE

Article 1

La délégation de signature conférée par l'article 1er de l'arrêté préfectoral n°39 2024 0051 susvisé pour l'ensemble des BOP 104, 111, 134, 157, 159, 177, 206, 215, 303, 304, 382 est subdélégée à Madame Anne Line TONNAIRE, directrice départementale adjointe

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle MOREL ou de Madame Anne Line TONNAIRE, cette délégation est conférée à Madame Christel DALOZ, cheffe du service Santé, Protection Animale et Environnementale, à Monsieur Nicolas REVERSAT, chef du service « CCRF - Sécurité Sanitaire de l'Alimentation » par interim, à Monsieur Jean Sébastien OPIQUE, chef du service Politiques Sociales, à Madame Cynthia ESTAVOYER, Cheffe du service Emploi Insertion Formation Professionnelle, à Madame Guilène AILLARD, Responsable de l'Unité de contrôle de l'inspection du Travail, à Madame Corinne GROUALLE, Cheffe du service Accompagnement des entreprises et des salariés, et à Madame Cécile LYAUTEY dans l'exercice de ses fonctions pour les BOP 104, 157, 177, 303 et 304.

Cette délégation comprend la compétence pour valider au moyen de l'outil Chorus formulaire et la compétence pour valider les ordres de missions au moyen de l'outil Chorus DT.

Article 2

La délégation de signature conférée par l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°39 2024 0051 susvisé est subdélégée à Mesdames Maud PONSARD dans l'exercice de ses fonctions de gestionnaire comptable et financière pour les BOP 206, 382 et 134, à Mesdames Virginie GYDÉ et Nathalie VINCENT-DONDAINE dans l'exercice de leurs fonctions pour le BOP 206, 382 et 134.

La délégation de signature conférée par l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° n°39 2023 0015 susvisé est subdélégée à Madame Eveguenia BANDERIER dans l'exercice de ses fonctions pour les BOP 104, 157, 177, 303 et 304.

La délégation de gestion prévue par la convention du 19 avril 2021 sus visée pour la gestion et l'ordonnancement de la dépense des BOP 102, 103 et 305 est subdélégée à Madame Anne Line TONNAIRE, directrice départementale adjointe et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame MOREL ou de Madame TONNAIRE, cette délégation est conférée à Madame Cynthia ESTAVOYER, Cheffe du service Emploi Insertion Formation Professionnelle, Madame Guilène AILLARD, Responsable de l'Unité de contrôle de l'inspection du Travail, à Madame Corinne GROUALLE, Cheffe du service Accompagnement des entreprises et des salariés, dans l'exercice de leurs fonctions de gestionnaire des BOP 102, 103 et 305.

Article 3

Pour l'exécution des recettes et des dépenses, les habilitations suivantes sont accordées :

Objet de l'habilitation	Agents
Application ESCALE – BOP 206 – Rôle valideur	<ul style="list-style-type: none">➤ Madame Christel DALOZ➤ Monsieur Olivier MAS➤ Madame Virginie GYDÉ➤ Madame Maud PONSARD➤ Madame Nathalie VINCENT-DONDAINE
Gestionnaire Chorus Formulaire - Constatation du service fait	<ul style="list-style-type: none">➤ Madame Eveguenia BANDERIER➤ Madame Sylvie POIZAT➤ Monsieur Nicolas REVERSAT➤ Madame Christel DALOZ➤ Madame Carole DUMERCY➤ Monsieur Olivier MAS➤ Madame Virginie GYDÉ➤ Madame Maud PONSARD➤ Monsieur Stéphane MONDIERE➤ Madame Sophie PERNIN➤ Monsieur Yann VINCENT➤ Monsieur Stéphane LAMARD➤ Madame Chantal GOBLEY➤ Monsieur Arnaud MASUEZ➤ Madame Cécile PRENTOUT➤ Madame Stéphanie MOISSONNIER➤ Madame Nathalie VINCENT-DONDAINE➤ Madame Mélanie CAIRE➤ Madame Emmanuelle AVRIL➤ Madame Cynthia ESTAVOYER➤ Madame Corinne GROUALLE➤ Monsieur Jean Sébastien OPIQUE
Gestionnaire Chorus Formulaire - certification du service fait	<ul style="list-style-type: none">➤ Madame Eveguenia BANDERIER➤ Madame Sylvie POIZAT➤ Monsieur Jean Sébastien OPIQUE➤ Madame Cécile LYAUTEY➤ Madame Maud PONSARD➤ Madame Nathalie VINCENT-DONDAINE➤ Monsieur Nicolas REVERSAT➤ Madame Christel DALOZ➤ Madame Virginie GYDÉ

Article 4

Subdélégation est donnée en matière d'ordonnancement délégué, à Monsieur Nicolas REVERSAT, porteur de carte achat de niveau 1, dans le cadre du paiement des dépenses éligibles à ce dispositif sur le BOP 206, dans la limite de 1000 € par transaction et de 6000 € de dépenses annuelles.

Article 5

Subdélégation est donnée en matière d'ordonnancement délégué, à Madame Virginie GYDE, porteuse de carte achat de niveau 1, dans le cadre du paiement des dépenses éligibles à ce dispositif sur le BOP 206, dans la limite de 1000 € par transaction et de 6000 € de dépenses annuelles.

Article 6

Toutes les dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 7

Madame Isabelle MOREL, Directrice départementale de la Direction de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations par interim ; est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura.

Fait à Lons-le-Saunier, le 13 mai 2024

La Directrice départementale
Par interim,

I. MOREL



Préfecture du Jura

39-2024-04-29-00002

Arrêté portant attribution de la médaille de la
famille au titre de l'année 2024

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION
DE LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE**

Promotion 2024

Le préfet du Jura,

Vu le code de l'action sociale et des familles, partie réglementaire, et notamment les articles D 215-7 à D 215-13 modifiés par le décret n°2013-438 du 28 mai 2013 concernant la médaille de la famille ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2015 de la secrétaire d'Etat du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes relatif à la médaille de la famille ;

Considérant que l'examen des dossiers des candidats satisfait aux conditions susvisées ;

Sur proposition de monsieur le directeur des services du cabinet du préfet du Jura ;

ARRÊTE

Article 1er : La médaille de la famille est décernée aux personnes dont les noms suivent afin de rendre hommage à leurs mérites et leur témoigner la reconnaissance de la Nation :

- Madame Isabelle ARBEZ-GINDRE
domiciliée à BOIS D'AMONT

- M. Gérard BLONDE
domicilié à PERRIGNY

Article 2 : Monsieur le directeur des services du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif ou contentieux devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier – 25044 Besançon CEDEX 3, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura.

Fait à Lons le Saunier, le 29 avril 2024

Le préfet,



Serge CASTEL